



RAPPORT

Réunion : **EMD Workshop - Célébrer le succès des conseils consultatifs dans la perspective du Pacte pour l'océan**

Parties : **Conseils consultatifs (secrétariats, présidents, vice-présidents, membres), DG MARE, parties prenantes**

Date : **22 mai 2025**

Lieu : **Cork, Irlande**

Modérateurs : **Rosa Caggiano (MEDAC), Paul Thomas (PelAC), Mo Mathies (CC EOS)**

Rapporteur : **Secrétariat du NSAC**

1. Bienvenue et introduction

Rosa Caggiano (MEDAC), au nom de 11 CC, a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier du jour, célébrant le succès des CC dans la perspective du Pacte Océanique de l'UE. Elle a informé les participants qu'une [vidéo](#) expliquant le rôle et le fonctionnement des Conseils Consultatifs pour le public a été récemment développée. En outre, des [brochures](#) décrivant les principales activités des CC sont également disponibles. La vidéo a ensuite été projetée.

2. Succès des CC

Les modérateurs de l'atelier ont pris la parole pour présenter les réussites des conseils consultatifs :

AAC En mars 2022, une recommandation du Conseil consultatif de l'aquaculture a appelé à la création d'un centre de référence de l'UE pour le bien-être animal pour les espèces aquacoles. Le AAC a accueilli favorablement la création du Centre de référence de l'UE pour le bien-être animal pour les animaux aquatiques (EURCAW-Aqua) au début de l'année 2024. En août 2024, et en étroite collaboration avec la DG MARE, la DG SANTE, le mécanisme d'assistance à l'aquaculture (AAM) et l'équipe en charge de l'EURCAW-Aqua,

le AAC a publié une recommandation sur les priorités de travail du Centre de référence de l'UE pour le bien-être animal pour les animaux aquatiques. Elle comprend des recommandations sur le transfert de connaissances, le soutien aux bonnes politiques, les thèmes prioritaires et l'engagement des parties prenantes.

BSAC En 2023 et 2024, le Conseil consultatif de la mer Baltique a organisé deux ateliers consacrés aux phoques et aux cormorans. Le premier atelier a traité de la législation applicable et de la recherche sur ces deux groupes de prédateurs dans la mer Baltique. Le second s'est concentré sur les discussions relatives à la conservation et à la gestion. Les ateliers ont constitué une étape importante vers la création d'une compréhension commune de la manière de mieux équilibrer la conservation et la gestion des phoques et des cormorans. À la suite des deux ateliers, en novembre 2024, la BSAC a publié deux séries de recommandations consensuelles, l'une sur les cormorans et l'autre sur les phoques. Ces recommandations ont été adressées à la Commission européenne, aux États membres de la mer Baltique, à HELCOM et au CIEM. Ces recommandations ont préparé le terrain pour les discussions lors de l'atelier conjoint NSAC-BSAC sur les prédateurs qui s'est tenu en mars 2025.

BISAC Le Conseil consultatif de la mer Noire a joué un rôle clé dans la correction de l'omission du secteur de la pêche dans le plan national d'aménagement de l'espace maritime de la Roumanie, qui affirmait initialement à tort qu'il n'y avait pas d'activités de pêche en mer Noire. Le BISAC a émis des recommandations sur l'implication réelle des pêcheurs, l'organisation de sessions d'information, la coopération avec d'autres secteurs et l'évaluation de l'impact des parcs éoliens offshore, en soulignant les risques associés à leur implantation dans les zones de pêche. En conséquence, le chapitre consacré à la pêche a été mis à jour avec des données et des cartes pertinentes, et la pêche a été officiellement reconnue comme une activité essentielle par le biais de l'ordonnance gouvernementale d'urgence no. 97/2023, un exemple de gouvernance participative.

CCRUP Tenant compte de ses diverses recommandations n° 37 et n°44, sur la révision des critères relatifs à l'état de la flotte et au renouvellement de la flotte dans les régions ultrapériphériques, l'Union européenne a autorisé à titre exceptionnel le renouvellement de plusieurs navires dans les régions ultrapériphériques (RUP), à savoir : 6 à La Réunion, 22 en Martinique et 23 en Guadeloupe, y compris un programme unique de renouvellement de 25 navires en Guyane française. Pour les RUP portugaises (Açores et Madère) et la RUP espagnole (Canaries), des programmes d'accès aux financements sont également ouverts et dans la communication COM(2024) 223, sur les " Lignes directrices pour l'analyse de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche pour les segments de flotte constitués de navires de moins de 12 mètres dans les régions ultrapériphériques (...)", la Commission européenne a reconnu que les caractéristiques spéciales et les limitations des RUP rendent souvent impossible la réalisation d'une évaluation selon les critères établis pour le rapport annuel, déterminant ainsi des méthodes alternatives que les États

membres intéressés peuvent appliquer afin de préparer des indicateurs d'équilibre pour les flottes de moins de 12 mètres.

LDAC

Depuis sa création, l'un des principaux thèmes de travail du LDAC est la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) afin de soutenir l'approche de "tolérance zéro" adoptée par la Commission européenne. Au fil des ans, une grande confiance s'est instaurée entre les membres du secteur de la pêche et les ONG environnementales regroupées au sein de la Coalition pour la pêche INN (EJF, OCEANA, Pew et WWF). Au cours des dix dernières années, le LDAC a ainsi émis plus de 15 avis sur ce sujet, couvrant différents thèmes tels que des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre du règlement INN en ce qui concerne le système de documentation des captures et le système de cartes ; une demande d'harmonisation du contrôle des importations en provenance de pays tiers sur le marché de l'UE dans l'ensemble des États membres de l'UE ; ou des considérations relatives au suivi, au contrôle et à la surveillance (MCS) à inclure dans le mandat de l'UE pour les négociations lors des réunions annuelles des SFPA et des RFMO (par exemple, le système d'inspection des navires en haute mer, le système d'inspection des navires en haute mer, le système d'inspection des navires en haute mer, etc. programme d'inspection à bord en haute mer, programmes d'observation régionaux, interdiction des filets dérivants...) telles que le NAFO, le ICCAT ou le IOTC. En termes de collecte de données, le LDAC a utilisé des preuves et des rapports provenant d'un large éventail de sources telles que les institutions et organes européens (EC, PE, ECA), les autorités internationales de contrôle et de police (EFCA, Interpol), les journalistes d'investigation (Urbina et al.), les chercheurs (PlanetTracker), ou les administrations nationales (macro-opération "Sparrow" en Espagne).

MAC

En raison de l'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020, il existait un degré d'incertitude très élevé concernant l'impact sur la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture. Pour faire face à cette incertitude, des réunions hebdomadaires informelles en ligne ont été organisées entre l'équipe de gestion du MAC (président, vice-présidents, présidents des groupes de travail) et l'unité "Marchés" de la DG MARE, afin de permettre la transmission d'informations par les parties prenantes, par exemple sur les augmentations de prix, la diminution des activités de production, les restrictions dans les points de vente, les changements dans le comportement des consommateurs et le manque de soutien du public. Les informations ont été collectées par le Secrétariat auprès de tous les membres du Conseil consultatif. Les fonctionnaires de la Commission partageaient les données de l'observatoire officiel ainsi que les informations sur les mesures d'urgence prévues. Finalement, le MAC a adopté un avis formel à l'intention de la Commission européenne et des États membres, résumant les problèmes rencontrés par la chaîne d'approvisionnement et recommandant plusieurs initiatives en matière de marché, de financement, d'environnement et de société. Les mesures informelles et formelles suggérées à la Commission européenne ont généralement été mises en œuvre, y compris la possibilité d'un

soutien financier à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans les situations de crise.

MEDAC

L'avis adopté par le MEDAC sur les espèces invasives et les algues (Réf.:238/2020) préconisait déjà un Observatoire des espèces exotiques " 1. Constituer et développer un centre de coordination international et un réseau d'alerte méditerranéen pour détecter, surveiller et gérer les invasions. Le centre devrait être basé ou avoir des centres de surveillance proches des points d'entrée des espèces invasives, tels que le détroit de Gibraltar ou le canal de Suez" et il a été inclus dans le rapport 2022 du Comité consultatif scientifique de la CGPM "Programmes de surveillance [...] - Continuer à soutenir les activités régionales clés, y compris [...] [...] ; la surveillance des ENI à travers la Méditerranée, y compris par la mise en place de l'Observatoire". Lors de la 47e session de la CGPM (2024), "La Commission a approuvé la version finale de la note conceptuelle pour l'étude pilote sur les espèces non indigènes (ENI) en Méditerranée orientale, [...]. La Commission a également approuvé le document d'orientation pour l'établissement d'un observatoire méditerranéen sur les espèces non indigènes, y compris les idées pour son opérationnalisation. La Commission a noté l'importance de ces activités pour soutenir la gestion des espèces non indigènes et l'évaluation des opportunités potentielles qui y sont liées.

NSAC

En 2023, le NSAC a émis un avis sur la nécessité d'impliquer les parties prenantes dans la formulation des demandes d'avis du CIEM - la seule étape restante de la production d'avis, où l'engagement systématique des parties prenantes n'a pas encore été formalisé. Cela a conduit à une motion conjointe du CC visant à impliquer les parties prenantes dans cette étape critique de la formulation des demandes d'avis, au cours de laquelle la Commission pose des questions auxquelles le CIEM doit répondre sous la forme d'un avis scientifique. La réponse de la Commission a été extrêmement positive, avec la première réunion de coordination entre la DG MARE et les CC organisée en 2024, suivie de la première réunion formelle des parties prenantes en décembre de l'année dernière et d'un compte rendu d'une réunion avec les demandeurs d'avis du CIEM (MIRIA) en janvier 2025. L'objectif de ces réunions était d'échanger avec la DG MARE sur les sujets de recherche identifiés par les conseils consultatifs et de discuter des possibilités de contribution des parties prenantes aux avis non récurrents, comme point de départ. Ceci est considéré comme une étape critique dans l'introduction de variables écosystémiques dans le cadre de la gestion des pêches basée sur les écosystèmes, dont l'opérationnalisation a été lente dans le contexte de l'UE.

CC EOS

Un exemple de la façon dont le travail du CC EOS a influencé les politiques pertinentes en matière de pêche et d'environnement est la mention récente dans le document de travail des services de la Commission accompagnant la communication "Vers une pêche plus durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2023". Le CC EOS a élaboré des conseils sur les technologies à haut rendement énergétique utilisées par les nouveaux moteurs des navires de pêche, qui ont conduit à la modification du règlement

d'exécution final (UE) 2022/46 de la Commission du 13 janvier 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) 2021/1139 du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004 en ce qui concerne l'identification des technologies à haut rendement énergétique et la spécification des éléments méthodologiques permettant de déterminer l'effort de pêche normal des navires de pêche, ainsi qu'à l'ajout d'une référence à la combustion interne et à l'hybride à pile à combustible dans le texte final de l'acte d'exécution. Cet avis a également été soutenu par le CC SUD, le MEDAC, le NSAC et le CCRUP.

PeIAC

En 2011, le PeIAC, suite au développement de pêcheries ciblées de Sanglier, au début de la collecte de données scientifiques et au travail du secteur pélagique de l'UE, a demandé que le Sanglier soit inclus dans les attributions du PeIAC. La première LTMS du PeIAC a été rédigée en 2012 et envoyée au CIEM. Elle a été considérée comme une mesure de précaution et a été utilisée par le CIEM pour fournir des avis sur le stock. Le Sanglier a été officiellement inclus dans les attributions du PeIAC lors de la réforme de la PCP en 2013.

Au cours des 10 dernières années, le PeIAC a mis à jour son plan de gestion, suggéré des fermetures pour éviter les captures accidentelles dans les pêcheries de Sanglier, fourni des recommandations sur les avis du CIEM. Le travail du PeIAC sur le Sanglier a été récompensé en 2024 par un benchmark et le passage du stock de la catégorie 3 à la catégorie 1. Le PeIAC travaillera à la rédaction d'une stratégie de gestion à long terme pour le Sanglier.

3. Panel de discussion sur les réussites des CC et le rôle des CC dans le soutien à la mise en œuvre du Pacte pour l'océan

Un panel d'orateurs a exploré les succès obtenus au cours des 20 années de travail des CC. **Alexandra Philippe** (présidente du CC EOS), **Merel den Held** (vice-présidente du PeIAC), **Yobana Bermúdez** (présidente du MAC), **Antonis Petrou** (coordinateur MEDAC FG East Med), et **Stylios Mitolidis** (DG MARE) ont participé à ce panel.

La question suivante a été posée au panel : "Après avoir entendu ces histoires inspirantes, quelle est, selon vous, la clé du succès des conseils consultatifs ?"

Alexandra Philippe a souligné l'importance des progrès graduels et collaboratifs qui ne sont pas toujours immédiatement visibles ou faciles à comprendre de l'extérieur. Les secrétariats des CC eux-mêmes représentent un élément clé de ces succès. Elle a souligné que l'une des principales réalisations des CC est leur capacité à favoriser le compromis entre des parties prenantes d'origines et de nationalités diverses, ce qui reflète le principe de l'UE d'"unité dans la diversité" à un niveau plus local et spécifique à un secteur. Une autre réalisation est l'intégration de questions plus larges, telles que le changement climatique, la biodiversité et la gestion basée sur les écosystèmes, dans la gouvernance des pêches, alors qu'elles étaient traditionnellement traitées séparément.

Merel den Held a souligné l'importance de la recherche de consensus, notant que si les représentants du secteur de la pêche et de l'OIG défendent leurs positions respectives, le PelAC cherche à fournir un forum pour trouver un terrain d'entente. Elle a fait référence aux discussions récentes sur un stock à TAC zéro, où les membres ont finalement convenu de demander à la Commission de garantir la poursuite de la collecte de données à des fins scientifiques, en maintenant une évaluation de catégorie 1 pour le stock tout en équilibrant les préoccupations en matière de conservation avec la nécessité d'un avis éclairé. Elle a également souligné la valeur des interactions informelles en dehors des réunions formelles, telles que les pauses café, les dîners ou les visites à la criée, qui sont autant d'occasions d'instaurer la confiance et de favoriser la collaboration entre des membres qui, autrement, ne s'engageraient pas directement. Enfin, elle a noté que le fait de pouvoir s'appuyer sur des données scientifiques est également un autre aspect clé de la réussite des CC, car cela accroît leur crédibilité.

Yobana Bermúdez a remercié les organisateurs, la Commission européenne et les CC d'avoir permis cette opportunité de réseautage, qui est vitale pour l'avenir de la gouvernance des océans. Elle a souligné que le succès des CC réside dans leur structure inclusive et transparente, qui permet la participation active d'un large éventail de parties prenantes. Dans le cas du MAC, ses membres couvrent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture, des producteurs primaires aux détaillants, en passant par les transformateurs, les syndicats, les autres groupes d'intérêts et les consommateurs de toute l'UE. Elle a souligné l'importance de disposer de présidents expérimentés et le rôle crucial des secrétariats dans la définition des priorités et l'obtention d'un consensus. Une coopération étroite avec la Commission européenne est également un facteur clé de succès et en particulier la valeur ajoutée lorsque les représentants de la Commission s'engagent activement dans les réunions et les discussions du CC.

Antonis Petrou a souligné que derrière chaque politique, directive ou avis des CC, il y a des personnes réelles dont la vie est directement affectée. L'un des principaux atouts des CC, a-t-il fait remarquer, est que toutes les organisations de pêche, quelle que soit leur taille, ont voix au chapitre et peuvent influencer les avis par consensus. Cette inclusivité favorise le dialogue entre divers groupes, tels que les organisations de producteurs et les ONG, ce qui permet de réduire les écarts et les conflits. Il a souligné l'importance pour les petits pêcheurs de pouvoir s'engager avec leurs pairs d'autres États membres, y compris les grandes nations de pêche. Malgré les différences d'échelle, les préoccupations sont souvent les mêmes. Le fait de savoir que ces préoccupations sont entendues à des niveaux plus élevés apporte de la confiance et réduit l'incertitude pour les petits opérateurs. M. Petrou a conclu en soulignant la valeur des CC, qui permettent de faire le lien entre les réalités de la base et la prise de décision au niveau de l'UE. Il a félicité l'UE d'avoir permis cette véritable approche ascendante, qui garantit que même les plus petits pêcheurs ont un siège à la table et que leurs voix sont prises en compte dans l'élaboration de la politique de la pêche.

Une question a ensuite été adressée à la Commission : *"Au cours des 20 dernières années, les conseils consultatifs ont joué un rôle dans l'élaboration de la politique de l'UE en matière de pêche, d'aquaculture et de chaîne d'approvisionnement. Du point de vue de la Commission, comment les CC ont-ils rempli les buts et objectifs fixés dans le règlement PCP, et quels sont les principales attentes et les principaux défis pour l'avenir ?"*

Stylianos Mitolidis a remercié les organisateurs et a souligné la valeur du European Maritime Day (EMD) en tant que plateforme permettant de rassembler les différents acteurs de l'économie bleue. Il s'est félicité de l'inclusion récente d'ateliers dédiés au CC dans la EMD, estimant qu'il s'agit d'une étape importante vers un plus grand engagement des parties prenantes. Il a souligné que l'élaboration des politiques est intrinsèquement complexe et qu'elle ne peut réussir sans la contribution des parties prenantes. La Politique Commune de Pêche (PCP) n'a jamais été conçue comme une approche descendante ; elle visait plutôt à assurer une large participation. C'est pourquoi les conseils consultatifs ont été créés dans le cadre de la réforme de 2003, puis formalisés dans le règlement PCP de 2013 : pour fournir des avis structurés et représentatifs à la fois à la Commission et aux États membres. M. Mitolidis a souligné l'importance de la structure équilibrée 60/40 des CC, qui garantit que le secteur de la pêche et les autres groupes d'intérêts sont entendus. Il a noté que les CC ont apporté une contribution précieuse au fil des ans. Il existe des exemples de réussite qui démontrent l'importance d'impliquer la société civile et les acteurs sectoriels dans l'élaboration des politiques. Il a également reconnu l'évaluation en cours du règlement PCP et a exprimé sa gratitude pour les contributions soumises par les CC.

Pour l'avenir, il a souligné la nécessité de renforcer le dialogue au sein des CC, en encourageant une culture de débat constructif et de respect mutuel, même en cas de divergences de vues, y compris avec la Commission. Enfin, il a souligné que les CC devraient continuer à jouer un rôle clé en fournissant des avis fondés sur des données probantes pour soutenir la politique de l'UE dans un contexte de défis géopolitiques, environnementaux et socio-économiques croissants. Leur motivation et leur engagement continus sont essentiels pour façonner la future gouvernance de la pêche.

Les participants ont ensuite été invités à réfléchir au rôle des conseils consultatifs dans la mise en œuvre du futur pacte européen sur les océans. Comme l'a souligné la présidente von der Leyen et comme le rappelle la lettre de mission du commissaire chargé de la pêche et des océans, Costas Kadis, le pacte européen pour les océans est une priorité essentielle de la Commission. Mis en évidence lors de l'ouverture de la Journée européenne de la mer, le pacte vise à mettre en place une approche cohérente et globale dans tous les domaines de la politique maritime, en s'appuyant sur une série d'objectifs stratégiques.

Question aux panélistes : *Selon vous, quelle est la principale priorité qui devrait être abordée dans le pacte océanique de l'UE ?*

Alexandra Philippe a fait remarquer que l'une des principales priorités devrait être d'assurer une gouvernance inclusive et intégrée, où tous les services écosystémiques, tels que l'énergie et l'alimentation, sont pleinement pris en compte. Il est essentiel que le Pacte pour l'océan reconnaisse la dimension sociale et que intègre la pêche dans la solution. La pêche est cruciale pour la sécurité alimentaire européenne, la résilience des côtes et la production de protéines à faible teneur en carbone. Par conséquent, le Pacte devrait reconnaître explicitement la valeur culturelle, économique, sociale et nutritionnelle de la production alimentaire aquatique et de la pêche en général. Une autre priorité est d'utiliser le Pacte pour l'océan comme une opportunité de combler le fossé entre la conservation et l'utilisation durable, en particulier dans la gestion des pêches. La compétitivité et la conservation des écosystèmes ne doivent pas être considérées comme des objectifs opposés, mais plutôt comme des objectifs complémentaires. Elle a conclu que tous les CC sont impatients de voir

comment le Pacte pour l'océan sera mis en œuvre et sont prêts à contribuer activement à son succès.

Merel den Held a souligné que les océans sont soumis à une pression croissante en raison du changement climatique, de la pollution, de la surpêche, de la pêche INN, de la perte de biodiversité, de la dégradation de l'habitat et de la concurrence croissante pour l'espace et les ressources marines. Elle a insisté sur le fait que le Pacte européen pour l'océan doit servir de cadre unique et cohérent pour toutes les politiques de l'UE liées aux océans et agir comme un catalyseur pour unir tous les secteurs de l'économie bleue. L'objectif principal devrait être de faire progresser collectivement la conservation du milieu marin, la résilience des écosystèmes, la gestion durable des ressources et la sécurité alimentaire. Elle a souligné l'importance de décloisonner les secteurs. L'établissement d'une plateforme de prise de décision collaborative sous l'égide de la planification de l'espace maritime faciliterait le dialogue et la coordination intersectoriels. Mme Den Held a indiqué que les CC constituaient un modèle solide d'engagement des parties prenantes inclusif et fondé sur des données probantes, une approche qui devrait également être appliquée aux groupes d'experts de la Commission. Elle a conclu que la priorité absolue du Pacte pour l'océan doit être d'établir des mécanismes de coordination solides et inclusifs dans tous les secteurs de l'océan afin de garantir que la conservation, la résilience et la durabilité soient réalisées de manière équilibrée et durable.

Yobana Bermúdez a souligné que le Pacte pour l'océan devrait adopter une perspective globale et axée sur le marché, intégrant tous les acteurs concernés, des pêcheurs, aquaculteurs, producteurs et transformateurs aux négociants, détaillants, consommateurs et autres groupes d'intérêts. Elle a souligné que le pacte doit viser un équilibre idéal entre les trois piliers de la durabilité, tout en garantissant l'exploitation durable des ressources halieutiques et la croissance continue d'une aquaculture durable. Elle a souligné l'importance de répondre aux préoccupations de la FAO concernant l'augmentation de la faim et de la malnutrition au niveau mondial. La conservation de la biodiversité doit aller de pair avec l'exploitation durable, et le pacte doit également garantir des conditions équitables sur les marchés afin de soutenir une concurrence loyale et responsable.

Antonis Petrou a souligné qu'au-delà des considérations théoriques, plusieurs éléments clés manquent encore dans les politiques marines actuelles. Tout d'abord, il a souligné la nécessité d'une approche véritablement holistique, qui tienne compte de toutes les activités économiques liées à la mer, de l'utilisation des ressources et des espaces marins, des impacts et des interactions entre les secteurs, ainsi que des mesures de restauration et de conservation écologiques nécessaires pour les soutenir. Deuxièmement, il s'est fait l'écho des orateurs précédents en soulignant l'importance d'intégrer pleinement les trois piliers de la durabilité sans imposer de hiérarchie entre eux. Le soutien aux communautés côtières doit porter non seulement sur la santé des écosystèmes, mais aussi sur la croissance économique locale et l'accès aux services essentiels qui rendent la vie dans ces régions viable. Troisièmement, M. Petrou a souligné la nécessité d'une approche scientifique fondée sur les écosystèmes. Cela implique la capacité d'évaluer les transformations environnementales, d'identifier leurs causes et de prévoir les développements futurs, en tenant compte des changements des paramètres physiques et chimiques et de leurs conséquences écologiques à de multiples niveaux.

Il a également appelé à l'élaboration de plans de gestion des pêches pluriannuels adaptés à chaque Autorité de gestion des pêches de la Méditerranée. Ces plans devraient comprendre des mesures spécifiques garantissant la durabilité environnementale et socio-économique, en assurant la production alimentaire, la viabilité des entreprises, l'emploi, le renouvellement des stocks et la protection de la biodiversité. Les pratiques de cogestion pourraient jouer un rôle central dans ce cadre.

M. Stock a conclu en notant qu'à ce jour, la politique marine continue de se concentrer étroitement sur quelques secteurs (tels que la pêche) et s'appuie sur des évaluations scientifiques qui restent trop limitées, souvent axées sur des stocks individuels sans tenir compte des changements environnementaux plus vastes.

4. Questions-réponses avec le public et exercice Slido

Le public a ensuite pu poser des questions, sous la modération de Paul Thomas (PeIAC).

Nathalie Steins (Wageningen Marine Research) a posé une question sur l'équilibre 40/60% des parties prenantes dans les Conseils consultatifs, notant que de nombreux CC ont du mal à assurer une représentation adéquate des groupes d'autres intérêts. Elle a demandé quelle serait la meilleure façon de relever ce défi, en particulier compte tenu de l'ambition partagée d'une représentation équilibrée et d'un travail collaboratif.

Philippe a accueilli favorablement la question, notant qu'elle touche à une préoccupation largement partagée. Elle a reconnu que la réalisation de l'équilibre 60/40 reste un défi, en particulier dans un contexte de plus en plus polarisé. Cependant, elle a souligné que la valeur des CC réside dans la production de conseils basés sur le compromis, que la Commission est plus susceptible de considérer sérieusement. Alors que certaines parties prenantes peuvent trouver plus d'intérêt à faire campagne, les CC offrent une plateforme unique pour la prise de décision collective, même si ce n'est pas toujours la voie la plus médiatisée. En tant que premier président de CC issu du collège des OIG, Philippe a souligné l'importance d'élargir la participation. Elle a fait remarquer que des sujets allant au-delà de la gestion des pêches traditionnelle, tels que la planification de l'espace marin ou les approches écosystémiques, pourraient susciter un plus grand intérêt et contribuer à diversifier la représentation. Elle a encouragé d'autres personnes à promouvoir le travail des CC et à faire entendre de nouvelles voix.

Mme Bermúdez a ajouté que, selon elle, la qualité de l'engagement des parties prenantes compte plus que la quantité. La mobilisation et le soutien de divers groupes nécessitent des ressources importantes, et l'intérêt pour la participation aux CC augmente, en partie grâce aux efforts de collaboration avec la Commission et aux résultats tangibles obtenus.

M. Petrou a reconnu qu'il était difficile de parvenir à un équilibre parfait, mais il a souligné que certaines questions transversales, telles que les espèces invasives, étaient en mesure d'unir les parties prenantes de tous les secteurs. Prenant l'exemple des espèces non indigènes en Méditerranée orientale, il a noté que les défenseurs de l'environnement et les pêcheurs reconnaissent la menace et s'alignent souvent sur les solutions, comme l'encouragement de la pêche ciblée pour contrôler les populations. Ce type de collaboration, motivée par des défis

communs, ne fera que gagner en pertinence, en particulier avec les effets croissants du changement climatique.

Un membre de la CCSUD a soulevé une question concernant la coordination entre les Conseils Consultatifs, notant qu'il y a des sujets récurrents communs à tous les CC (i.e. Pêcheurs du Futur), et a demandé si une structure interactive pourrait être établie pour gérer ces questions transversales de manière plus efficace.

M. Mitolidis a répondu en mettant en garde contre la création d'une nouvelle structure formelle, suggérant qu'elle ajouterait probablement de la complexité sans offrir de réelle valeur ajoutée. Au lieu de cela, il a indiqué que les réunions inter-CC existantes, qui se tiennent tous les six mois, constituent une plateforme de coopération précieuse et évolutive. Il a noté que ces réunions ont gagné en importance au cours des cinq dernières années, avec le soutien de la Commission. Il a évoqué la réunion inter-CC d'avril dernier, au cours de laquelle de nouveaux formats de discussion ont été expérimentés, et a suggéré d'explorer davantage les mécanismes de coopération informelle. En outre, des événements spécifiques à un sujet impliquant tous les CC et la Commission, tels que la récente session conjointe sur le règlement de contrôle, pourraient être reproduits lorsqu'il y a un intérêt partagé. Cette approche flexible et ad hoc, a-t-il soutenu, est plus efficace que la création de nouvelles couches bureaucratiques qui nécessiteraient un financement supplémentaire.

Mo Mathies (CC EOS) a ajouté que la collaboration se produit déjà régulièrement lorsque les CC partagent un intérêt pour un sujet. Elle a rappelé des exemples tels que :

- L'atelier conjoint sur le contrôle, auquel ont participé tous les CC
- Un [avis commun sur l'économie bleue](#) produit par les 11 CC en 2020/2021.

Elle a rappelé aux participants que la PCP prévoit un travail conjoint entre les CC sur des questions communes, et que parmi les exemples à venir figure une réunion sur le partenariat pour la transition énergétique. Toutefois, elle a souligné que cette collaboration est à l'initiative des membres : "Si vous voulez que cela se produise, vous devez nous le demander, et nous ferons en sorte que cela se produise.

M. Petrou a ajouté que le rajeunissement de la flotte de pêche était l'un des sujets qui justifiait un travail coordonné entre les CC, soulignant qu'il s'agissait d'une priorité qui bénéficierait d'efforts conjoints.

En plus des questions-réponses, l'engagement du public a été encouragé par un **sondage en direct sur Slido**. Tout d'abord, les participants ont été invités à décrire en un mot les contributions apportées par les conseils consultatifs à la mise en œuvre de la PCP au cours des 20 dernières années. Les réponses les plus récurrentes ont mis en avant "le consensus vital", "l'engagement", "la collaboration" et "le dialogue", la "collaboration" se démarquant également.

Ensuite, le public a été invité à voter sur ce qu'il considérerait comme la principale priorité à atteindre dans le cadre du Pacte pour l'océan, en choisissant parmi trois options :

1. Veiller à ce que les océans soient sains et productifs en mettant en œuvre la législation européenne pertinente et en défendant le programme international de l'UE en matière de gouvernance des océans ;
2. Promouvoir une économie bleue compétitive, résiliente et durable dans l'UE, y compris dans le secteur de la pêche ;
3. Consolider, simplifier et étendre le cadre des connaissances marines de l'UE.

La deuxième option, axée sur le renforcement de l'économie bleue, a reçu le plus grand soutien, suivie de la troisième option.

Les figures 1 et 2 illustrent plus en détail les résultats des deux exercices.

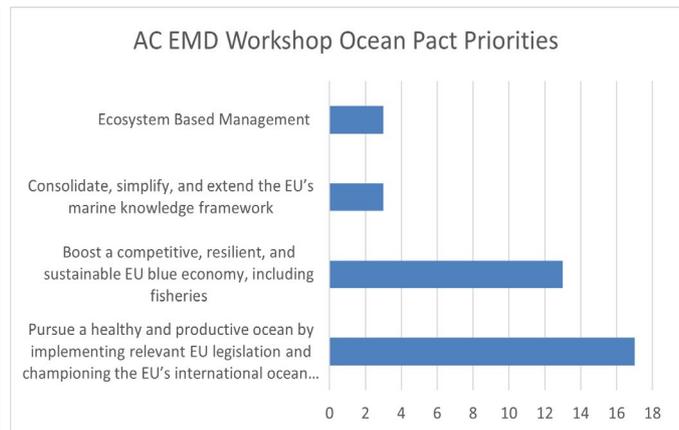
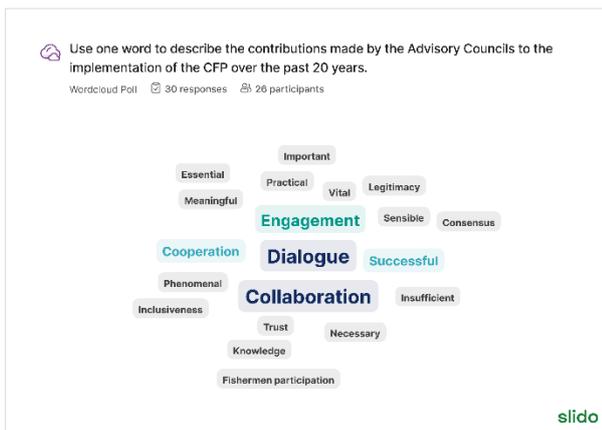


Figure 1: Nuage de mots des participants décrivant en un mot la contribution du CC à la mise en œuvre de la PCP au cours des 20 dernières années. Figure 2: Préférences des participants sur les priorités à atteindre dans le cadre du Pacte pour l'océan.

5. Conclusion

Pour conclure l'atelier, **Mme Mathies** a pris la parole pour faire part de ses dernières réflexions. Elle a commencé par reconnaître qu'en raison des contraintes de temps, les sessions interactives en petits groupes ont dû être supprimées du programme.

Elle a souligné l'étendue et la diversité des sujets abordés par les CC, notant que leur travail s'étend bien au-delà des TAC et des quotas ou des mesures de gestion des pêches. De plus en plus, les aspects environnementaux sont devenus centraux dans les agendas des CC, avec des questions telles que le changement climatique, la pollution et les espèces non indigènes qui sont prioritaires. Elle a souligné que si certains sujets sont spécifiques à une région, beaucoup sont transversaux et pertinents pour l'ensemble des bassins. Mme Mathies a encouragé les participants à explorer les sites web des différents conseils consultatifs, notant que nombre d'entre eux fonctionnent en plusieurs langues (par exemple, le CC EOS en anglais, français et espagnol, et le MEDAC en au moins six langues), ce qui démontre leur engagement en faveur de l'inclusivité et de la transparence. Tous les avis produits par les CC, ainsi que les réponses de la Commission, sont accessibles au public en ligne.

Elle a appelé les organisations de la société civile et les personnes intéressées par la gestion des pêches à s'engager auprès de leur conseil consultatif respectif et à envisager d'en devenir membre. Mme Mathies a souligné le rôle des CC en tant qu'entités légalement établies à l'échelle de l'UE, qui jouent un rôle important en informant la politique, en agissant en tant que courtiers de la connaissance et en contribuant de manière fiable à l'élaboration de l'avenir de la politique européenne de la pêche et de l'aquaculture.

En conclusion, elle a remercié tous les participants pour leur engagement et leur patience, réitérant l'importance des discussions tenues et exprimant l'espoir d'une collaboration encore plus interactive lors des prochaines sessions.